

**Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination et de rémunération des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 16 de la loi de santé, du 6 février 1995 ;

vu le règlement des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 5 octobre 2016 ;

vu l'arrêté du Conseil d'État de nomination et de rémunération des membres des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 27 mars 2017 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** <sup>1</sup>Sont nommé-e-s membres de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de Madame Brigitte Brun, Monsieur Olaf Makaci et Madame Francine Glassey-Perrenoud :

- Madame Solange Platz-Erard, Association des communes neuchâteloises et membre de la CDC Santé ;
- Monsieur Hans-Christoph Schmidt, Association des communes neuchâteloises et membre de la CDC Santé ;
- Monsieur Philippe Krayenbühl, Société Neuchâteloise de Médecine.

<sup>2</sup>La présente nomination entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

**Art. 2** Pour le surplus, l'arrêté susmentionné du 27 mars 2017 reste valable.

**Art. 3** Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 22 septembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND